Envoyé en préfecture le 20/04/2026
Reçu en préfecture le 20/04/2026
Publié le
ID : 035-213502628-20260328-11R2_03_26-DE

COMMUNE DE SAINTE-COLOMBE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers présents : 10 Date de convocation : 23/03/2026
Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de Conseillers votants : 10

L'an **deux mil vingt-six le samedi 28 mars 2026 à 09 heures30**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente en séance publique sous la présidence de Monsieur Pascal PICOCHE Maire de la commune de Sainte-Colombe.

PRESENTS : MMES LEBRETON – GEORGES – DEMAY – TROTTIER-PLACET – MM PICOCHE - CHESNAY – ANIZON – AVRIL - LESUR – BAQUE

Formant la majorité des membres en exercice.
Absents Excusés : Mme BENETEAU.
Absents : Néant

Délibération 11R/03.26

OBJET : RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU CCAS DE SAINTE COLOMBE. RECTIFIEE N°2.

Monsieur le Maire expose,

La nécessité d'élire de nouveaux membres qui siègeront au conseil d'administration du CCAS DE SAINTE COLOMBE.
En accord avec le conseil municipal, il est décidé de procéder à un vote à main levée et fixe le nombre de siégeant à 10 membres, 5 membres élus et 5 membres només.
Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité des membres présents, 10 voix pour,
Décide :

Les membres du CCAS sont :
MMES LEBRETON, BENETEAU, M AVRIL, CHESNAY, LESUR.

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Maire,
P PICOCHE